

Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux, le six juillet à dix huit heures quinze, le conseil municipal s'est réuni à la salle de réunion, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CHABREYROU, Maire.

Etaient présents : Mmes CHABREYROU, M. DESCAT, Mme BARBUT, M. PACK ; Mme BRUNE, M. EYTIER, Mme LAVAUD, M. THORAVAL, M. MERCIER, Mmes CHABREYRON, BUCKENHAM, M. PUGET, Mme DELAMARRE-SOULAS, MM. COWEZ (arrivée à 19 heures), SAILLARD, Mme DOUBLET.

Etaient absents excusés : Mme REYNAUD (pouvoir à Mme BUCKENHAM), Mme GAILLARD-CHABROL (pouvoir à Mme BARBUT).

Le quorum étant valablement atteint la séance est ouverte.

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 et le Décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021, supprimant le compte rendu des séances du conseil municipal et prescrivant l'affichage d'une liste des délibérations examinées en séances, ses dernières sont :

- 2022-31-Règles de publication des actes règlementaires et non individuels
- 2022-32-Avis sur le projet de RLPI
- 2022-33-Convention avec le SDE 24 pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du dispositif Eco Energie Tertiaire
- 2022-34-Convention de partenariat avec l'association SOS Chats libres et la SPA
- 2022-35-Vente du lot n°6 et annulation partielle de la délibération du 06 décembre 2021
- 2022-36-RIFSEEP
- 2022-37-Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet
- 2022-38-Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15